



LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA PRÉFECTURE A DESTINATION DES  
ENTREPRISES

juin 2022

Face aux difficultés conjoncturelles et structurelles mais aussi pour accompagner le développement économique du territoire, les services de l'État se tiennent aux côtés des entreprises. Ce flash-info, réalisé par les services de la préfecture a pour vocation d'informer les chefs d'entreprises et leurs organisations professionnelles des appels à projets et réformes en faveur du monde économique.

### SOMMAIRE:



Pages

#### **DOSSIER: Être aux côtés des entreprises face aux conséquences du conflit en Ukraine**

Page 2-3: Face à la crise, l'État se mobilise avec le Plan Résilience.

Page 4: La Commission Départementale d'Appui aux Entreprises, une réunion pour comprendre les difficultés des entreprises sur le territoire et amorcer des solutions.

Page 5: Des contacts utiles pour faire face aux conséquences de la crise ukrainienne.



Pages

#### **BÉNÉFICIEZ D'APPELS À PROJET POUR ACCOMPAGNER LA DÉCARBONATATION DE VOTRE ENTREPRISE**

Page 6: Les trois volets de l'appel à projet "industrie zéro fossile".

Page 7: Les appels à projet développement de briques technologiques et zones industrielles bas carbone.

# Plan de résilience économique et sociale

Face à l'urgence, l'État se mobilise

## Le plan résilience, c'est quoi?

Le **plan de résilience économique et sociale met en œuvre des mesures de soutien immédiates et ciblées afin de faire face aux conséquences du conflit en Ukraine et des solutions ayant un impact à plus long terme.**

Le coût de ce plan est estimé autour de 25 à 26 milliards d'euros.

## Comment s'organise la mise en place du Plan Résilience dans le département?

Depuis le début de l'intervention militaire russe, le gouvernement effectue un travail permanent de consultation des acteurs économiques pour identifier les impacts du conflit et des sanctions prises à l'encontre de la Russie.

A la demande du Président de la République, le gouvernement a élaboré **un plan de résilience économique et sociale afin de mettre en œuvre des soutiens immédiats ciblés et des solutions ayant un impact à plus long terme.**

Ce plan, présenté le 16 mars 2022, prévoit, pour certaines mesures, une mise en œuvre territoriale afin d'être au plus près des entreprises touchées. C'est l'objet de la **circulaire du 20 avril 2022.**

L'ensemble des services de l'État dans le département de la Charente-Maritime sont donc mobilisés pour soutenir les entreprises du territoire.

Le **Secrétaire Général de la préfecture est ainsi le référent de la mise en place des mesures du plan Résilience.**

## Que contient ce plan ?



### Des mesures portant sur l'énergie

Par exemple la mise en place d'un bouclier tarifaire, des mesures pour accélérer la transition écologique ou des mesures d'aides aux entreprises dont les dépenses d'énergie représentent une part importante des charges...



### Des mesures portant sur la trésorerie des entreprises

Par exemple l'extension du PGE, le recours aux prêts bonifiés, les prêts croissance industrie et croissance relance, le recours à l'activité partielle longue durée...



### Des mesures portant sur l'approvisionnement et l'export

Par exemple des appels à projets, des aides ciblées pour les exportateurs ou des mesures pour renforcer notre souveraineté alimentaire et énergétique....

## Comment se renseigner sur la plan de résilience ?

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter:

- [le communiqué de presse du 26 mars 2022](#) présentant les différentes mesures
- la [page internet dédiée au Plan Résilience](#) avec l'ensemble des contacts et ressources utiles.
- la [page de la CCI](#) afin de trouver rapidement les solutions les plus adaptées à votre activité.

## Quels sont les objectifs et mesures principales du plan Résilience?

1

**Renforcer le « bouclier tarifaire » pour les ménages et les petites entreprises**

- Remise carburant de 15 centimes HT par litre entre le 1er avril et le 31 juillet 2022.
- Blocage des tarifs de l'électricité en 2021 et hausse fixée à 4% au maximum en 2022.

2

**Soutenir les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges**

- Aide à destination des entreprises dont les achats de gaz et d'électricité atteignent au moins 3 % de leur chiffre d'affaires en 2021 et qui connaissent un doublement de leur coût unitaire d'achat d'énergie) pour compenser leur baisse d'EBE.

3

**Éviter les faillites des entreprises affectées par le choc**

- Prolongation jusqu'au 30 juin de la possibilité de recours au prêt garanti par l'Etat.
- Prolongation des possibilités de recours à l'activité partielle de longue durée.
- Les prêts bonifiés de l'État pourront être accordés jusqu'à fin 2022 (saisine CODEFI).
- Facilitation du recours au report ou facilités de paiement des obligations fiscales et sociales.

4

**Accompagner les entreprises impactées par les mesures de restriction des exportations, des importations et des activités, ainsi que par les perturbations du commerce international**

- Mise en place d'un point de contact, géré par la CCI, à destination des entreprises impactées: <https://www.cci.fr/ukraine-impact-entreprises>.
- Mise en ligne régulière d'informations sur les sites gouvernementaux.

5

**Faciliter la recherche de débouchés alternatifs des entreprises exportatrices**

- Prolongation des dispositifs: "chèque relance export" et "chèque VIE".

6

**Apporter des soutiens ciblés aux secteurs les plus exposés à la hausse du coût des intrants**

- Agriculture: aide aux éleveurs fortement impactés par l'augmentation du coût de l'alimentation animale.
- Pêche: prise en charge des cotisations sociales patronales versées depuis le budget d'action sanitaire et sociale de l'ENIM.
- Transports: Accélération du remboursement partiel de la TICPE.
- BTP: Adaptation des règles applicables aux marchés publics, aide pour les entreprises de travaux publics, accélération de la publication des index du bâtiment.

7

**Sécuriser l'approvisionnement en intrants critiques**

- Appels à projet et à manifestation pour renforcer la base industrielle sur les intrants critiques venant de Russie, mise en place de groupes de travail.

8

**Responsabiliser les donneurs d'ordre et faire jouer les solidarités de filières**

- Mise en place d'un comité de crise sur l'énergie animé par le médiateur des entreprises.

9

**Renforcer la souveraineté énergétique**

- Sécurisation de l'approvisionnement en gaz et pétrole.
- Réduction rapide de la consommation énergétique et notamment de gaz (via des dispositifs tels que Ma prime renov, décarbonation de l'industrie).

10

**Renforcer la souveraineté alimentaire de l'europe**

- Mise en place ou renforcement de plusieurs plans d'actions: plan souveraineté azote, plan protéines végétales, plan souveraineté "fruits et légumes", plan de lutte contre les dégâts de gibier sur les cultures stratégiques...

11

**Faciliter l'implantation en France des activités permettant de réduire nos dépendances**

- Amélioration du suivi des projets d'implantations économiques sur le territoire

12

**Renforcer la cybersécurité des administrations, des entreprises et des infrastructures**

- Parcours cybersécurité proposé aux collectivités territoriales, établissements publics et établissements de santé



## Retour sur la réunion de la CDAE du 4 mai 2022 relative aux conséquences du conflit en Ukraine

"Être aux côtés des entreprises face aux conséquences de la guerre en Ukraine. "

**La Commission Départementale d'Appui aux Entreprises s'est réunie le 4 mai 2022 en Préfecture,** sous la présidence de M. le Secrétaire général.

Cette commission réunit, plusieurs fois par an, de nombreux représentants du secteur économique dans le département: les chambres consulaires, les organisations professionnelles et patronales, les tribunaux de commerce, les services de l'État en charge de l'économie...

A l'occasion de cette réunion, chaque secteur d'activité a présenté un **les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise**. Si cette crise ne touche pas prioritairement le département de la Charente-Maritime, elle s'est ajoutée à une liste de difficultés déjà existantes, et en a aggravé certaines. Parmi les difficultés rencontrées, trois sont particulièrement tangibles:

- **Des difficultés de recrutement sont** unanimement rencontrées par les acteurs économiques, et particulièrement par le secteur de la restauration.

Des actions sont régulièrement menées à ce sujet par les services du service public de l'emploi mais les difficultés persistent. A cet effet, le Service Public Départemental de l'Emploi du 1er juillet sera consacré à cette problématique. De plus, le plan de réduction des tensions de recrutement fait l'objet d'un suivi important de la part des services de l'État.

- Le **coût de la main d'œuvre**, tiré par le haut à la fois par des revalorisations du SMIC et la nécessité d'attirer les travailleurs face à la difficulté de recrutement, doit également pouvoir être anticipé par les entreprises.

- Les entrepreneurs rencontrent également des **difficultés d'approvisionnement**, initiées avec la crise du Covid et la baisse d'activité en Chine. La crise ukrainienne a amplifié ces difficultés. L'extrême volatilité des prix et la hausse du coût des matières premières et de l'énergie rendent difficile la projection dans l'avenir pour les chefs d'entreprise qui sont mis en difficulté lorsqu'ils doivent rédiger des devis.

Face à ces difficultés et à l'inquiétude des chefs d'entreprises pour le futur, il **est convenu avec les acteurs économiques que les services de l'État sont à la disposition des entreprises pour échanger de manière régulière sur les difficultés rencontrées.**

# CONTACTS UTILES

## Conséquences de la crise en Ukraine et Plan Résilience



Un accueil de premier niveau pour les entreprises est dispensé par la chambre de commerce et d'industrie (CCI). La CCI peut ensuite orienter les entreprises vers les dispositifs et services de l'État adéquats.

<https://www.cci.fr/ukraine-impact-entreprises>



Pour obtenir des informations sur la situation économique, les sanctions à l'encontre de la Russie et les mesures d'accompagnement des acteurs économiques touchés, nous invitons les entreprises à consulter le site suivant :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-ukrainienne-impact-sur-activites-economiques>



Pour des questions spécifiques, les entreprises peuvent également contacter directement certains correspondants au sein des ministères :

Pour des questions relatives aux sanctions économiques et financières contre la Russie et les paiements liés aux importations et exportations :

**[sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr](mailto:sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr)**

En cas d'incident lié à la cybersécurité :

**[cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr](mailto:cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr)**

Pour les mesures de restriction aux exportations :

**<https://sbdu.entreprises.gouv.fr/fr/sanctions-pays-demarches/crise-ukraine-contacter-service-des-biens-double-usage>**

### Vos contacts de proximité pour les services de l'Etat :



**Chargée de mission emploi et développement économique à la préfecture:**

[morgane.guillaume@charente-maritime.gouv.fr](mailto:morgane.guillaume@charente-maritime.gouv.fr)



**Commissaire aux restructurations et la prévention des difficultés des entreprises (CRP) à la DREETS :**

[valerie.paul@dreets.gouv.fr](mailto:valerie.paul@dreets.gouv.fr)



**Chargée de mission à la DDFIP, Secrétaire du CODEFI et de la CCSF :**

[cedric.favre1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cedric.favre1@dgfip.finances.gouv.fr)



## Décarboner mon entreprise avec le soutien des dispositifs France 2030

L'une des principales ambitions du **Plan d'investissements France 2030** annoncé en octobre 2021, est une **décarbonation profonde de l'industrie**. La stratégie d'accélération liée, lancée le 4 février 2022, vise à soutenir cette ambition par la création de solutions technologiques made in France.

A cet effet, plusieurs appels à projet, opérés par l'ADEME pour le compte de l'État, pourraient intéresser les entreprises de notre territoire

### L'APPEL A PROJET " INDUSTRIE ZÉRO FOSSILE"

Cet appel à projet, doté d'une enveloppe de 150 millions d'€, est consacré au soutien des projets industriels de transition énergétique contribuant à sortir de la dépendance européenne au gaz russe, et pouvant être mis en œuvre à l'hiver 2022/2023. Il se divise en trois volets :

#### VOLET 1: La production de chaleur biomasse (BCIAT)

**POUR QUI?** Cet appel à projets s'adresse aux industries manufacturières portant un projet biomasse dont la production thermique est supérieure à 12 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur leur industrie.

**POUR QUOI?** Pour accompagner les entreprises dans la mise en place d'installations biomasse performantes afin de répondre à leurs besoins thermiques pour assurer une autonomie énergétique, en réduisant l'usage des énergies fossiles.

**QUAND?** L'appel à projet est ouvert jusqu'au 23 juin 2022 à 15h.

**POUR EN SAVOIR PLUS:** <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220408/appel-a-projets-industrie-zero-fossile-volet-1-bciat>

#### VOLET 2: Les projets d'envergure d'efficacité énergétique et d'évolution des procédés (DECARB IND)

**POUR QUI?** Cet appel à projet s'adresse aux personnes morales privées se positionnant comme un maître d'ouvrage supportant un ou des investissements visant la décarbonation d'une activité industrielle.

**POUR QUOI?** Pour accompagner les entreprises dans la mise en place de projet de décarbonation d'activité industrielle, notamment par une baisse de la consommation de combustibles ou intrants fossiles. Les projets permettant une réduction de la consommation de gaz naturel des sites industriels avec une mise en œuvre rapide sont visés en priorité.

**QUAND?** L'appel à projet est ouvert jusqu'au 23 juin 2022 à 15h.

**POUR EN SAVOIR PLUS:** <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220411/appel-a-projets-industrie-zero-fossile-volet-2-decarb-ind>

#### VOLET 3: Déploiement rapide de la décarbonation en Industrie » (DECARB-FLASH) dans la continuité du guichet de décarbonation de l'industrie opéré par l'ASP.

**QUAND?** L'appel à projet sera ouvert à compter du 1er Juillet 2022.

**POUR EN SAVOIR PLUS:** <https://www.gouvernement.fr/france-2030-lancement-d-un-appel-a-projets-pour-acceler-la-sortie-des-combustibles-fossiles-dans-l>



## L'APPEL A PROJET " Développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes énergétiques"

Cet appel à projet vise le soutien de projets d'innovation, permettant le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques.

Les projets devront s'inscrire dans une des 3 thématiques prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques.

**POUR QUI?** Cet appel à projets s'adresse aux entreprises et organismes de recherche qui développent une offre française innovante sur les marchés nationaux et mondiaux.

**POUR QUOI?** Cet AAP peut financer des solutions dont le niveau de maturité doit permettre leur commercialisation ou leur industrialisation à l'issue du projet.

**QUAND?** L'appel à projet est ouvert jusqu'au 15 septembre 2022 à 15h.

**POUR EN SAVOIR PLUS:** <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220210/developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-systemes>



## L'APPEL A PROJET "Développement de Zones Industrielles Bas Carbone"

À travers cet appel à projet, l'Etat d'accompagne les territoires industriels dans leur transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité pour soutenir la reprise de l'activité économique. Ce programme permettra aussi de faire rayonner à l'échelle internationale les technologies, innovations et le savoir-faire industriel français.

**POUR QUI?** Les projets seront portés en priorité par un groupement juridiquement constitué ou par un consortium d'acteurs parmi les plus représentatifs de la ZI.

**POUR QUOI?** Les projets doivent avoir pour objectif d'accélérer la décarbonation de leur zone industrielle, en mettant en œuvre un ensemble d'investissements, d'expérimentations, de synergies et d'innovations. Ils doivent être des projets de territoires ambitieux en matière de décarbonation, de résilience climatique et de transition écologique et qui expérimentent et soutiennent des solutions organisationnelles ou technologiques et des procédés innovants qui contribuent à répondre aux problématiques qui s'y posent.

**QUAND?** L'appel à projet est ouvert jusqu'au 15 février 2023 (avec une relève possible le 15 septembre 2022)

**POUR EN SAVOIR PLUS:** <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220210/developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-systemes>